Genre du véhicule Minibus (+)	Marque HANOMAG - HENSCHEL	Empattement 292 Bancs en long -	Fiche d'homologation no
MOYENS D'IDENTIFICATIO	n "F 30" de chaque côté et devant le r	sur portes, sur r numéro de châssis -	laquette du constructeur Empattement 2920 mm
	Valable à partir du r	uméro de châssis :	6'526'806
Signe d'identification du mot	å l'avant à droite su eur frappé "16 A-M-W" à l' ENSCHEL Fahrzeugwerke G	arrière en haut su	plaquette r_la_culasse portateur : ALFAG, SCHLIEREN/ZH
Direction à gauche Frein de service Hydrau Frein auxiliaire Méc. e Frein stationnt. B. rou Transmission Méc. t Blocage differ. — CARROSSERIE Forme	Assistance lique, exp.int. s. tout p.int. câble, Ralentisseur es avant Frein pr. rer te synchronisée Nom Crochet rem V Limousine	in	Refroidissement Eau Bruit 72 dB (A) à 4000 t/m Amortissement bruit 1 pot schoppent
Porte à faux AV 1060 AR 990 lat.	Dimensions int.	Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essi	Avant Milleu Arrière TOTAL 900 580 1480 490 1030 1520 1390 1610 3000 1400 1650 3000 6.70 15 MICHELIN X C eul700 1700

	· · · ·
EQUIPEMENT Equipement électrique 12 v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route 2/BOSCH K 11705/6 Avertisseur optique Oui	Genre du véhicule Minibus (+)
Feux de croisement Bilux asym. Feux de position2/ds.phares	Marque & type HANOMAG - HENSCHEL F 30
Feux de gabarit Feux de brouillard	Chassis no (sclon véhicule)
Avertisseur 1/électr. (1 ton) Niv. sonore 82 (dB/A	Homologation no CH 2401 08
Essuie-glace 2/électre Lave-glace Oui	Forme de la carr. Limousine
Feux arrières 2/HELLA K 23381 Catadioptres 2/96p. 50 mm Ø	
Feux stop 2/combinés Feux de recul -	Places ass. : Total 18 (2 avant)
Eclair, plaque contr. 2/au centre Plaque forme haute retresses	Poids à vide 1480 Carburant B
Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse km/h	Charge utile CV 8.26 Cylindree 1622 cm ³
Indic. direction clign. 4/av. lampe-témoin	Poids total 3000 Poids de
AV <u>orange</u> latér, <u> </u>	l'ensemble
Avert. clign Lampes de travail	
Feux complémentaires :	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:	
+) <u>Genre de vhc.</u> : Variante sans banquettes en lon voir FH <u>CH 3401 19.</u>	s comme voiture de livraison,
*) Nombre de places : Le siège du milieu à l'avant	n'est' pas admis ; définition du 1 ACF du 21.10.1960 resp. 0 C E,

annexe 5.

Lieu et date de l'expertise SCHLIEREN, 18.4.1969

La commission d'expertise